

Honoraires de Transaction

Sur un prix de vente TTC à la charge du vendeur (dans le cas de succession, les honoraires sont à la charge acquereur), non cumulable.

Remise sur honoraires de 1000 € après la deuxième transaction.

MANDAT	EXCLUSIF	non EXCLUSIF
Jusqu'à 108 000 €	7 000 €	8 000 €
De 108 001 € à 149 000 €	8 000 €	9 000 €
De 149 001 € à 189 000 €	9 000 €	10 000 €
De 189 001 € à 229 000 €	10 000 €	11 000 €
De 229 001 € à 269 000 €	11 000 €	12 000 €
De 269 001 € à 309 000 €	12 000 €	13 000 €
De 309 001 € à 349 000 €	13 000 €	14 000 €
De 349 001 € à 389 000 €	14 000 €	15 000 €
De 389 001 € à 429 000 €	15 000 €	16 000 €
De 429 001 € à 469 000 €	16 000 €	17 000 €
De 469 001 € à 519 000 €	18 000 €	19 000 €
De 519 001 € à 579 000 €	21 000 €	22 000 €
De 579 001 € à 619 000 €	24 000 €	25 000 €
De 619 001 € à 719 000 €	27 000 €	28 000 €
De 719 001 € à 819 000 €	30 000 €	31 000 €
A partir de 819 001 €	35 000 €	36 000 €

Honoraires sur Annexe

prix forfaitaire TTC à la charge du vendeur, non cumulable.

Emplacement de parking extérieur ou cave	500 €
Emplacement de parking sous-sol	1 000 €
Box ou Garage	2 000 €

Rédaction d'un Pré-état daté	190 €
Réalisation d'un compromis de vente ou d'un bail négocié sans l'intermédiaire de l'agence	350 €

Honoraires de VEFA

Les honoraires sont à la charge du promoteur et définis par convention.

Honoraires de Location / Gestion

Les honoraires à la charge du bailleur sont égaux à ceux du locataire. Pour les baux d'habitation (loi n°89-462 du 6 juillet 1989), locations meublées et autres baux d'habitation :

Visite du bien, constitution du dossier et rédaction de bail

10 €/m² de surface habitable à la charge du locataire également du bailleur

Etat des lieux d'entrée

3 €/m² de surface habitable à la charge du locataire également du bailleur

Mise en location d'un box / garage

Visite constitution du dossier et rédaction du bail état des lieux 250 €

Gestion - interne à l'agence

Les honoraires de gestion seul	7%
La gestion TOTALE (GLI à 2,50 % incluse)	10%
Box et parkings	10%

Mandat de recherche

Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du mandat. Ils sont non cumulables et à la charge du mandant.

Tous les montants affichés sont toutes taxes comprises

Barème valable à compter du 09/02/2021